

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE 25 Avril (25/04/2013)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 avril, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoints,**

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHEs, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Marie CASTRO (représentée par Mme MARTY MOTHEs), **Adjoint**

M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), M. Abdelkader SELAM (représenté par Mme FANFELLE), Mme Carine NICODEME (représentée par M. GAUTHIER), Mme Nathalie GALHO (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ETAIT EXCUSEE :

Mme Hélène DELTORT, **Adjoint**

ETAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. VALLES est nommé secrétaire de séance.



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

41 – 25 avril 2013

ZAC – SUPPRESSION ZAC MULTI SITES « CÔTE DES LIEVRES, BELLE ÎLE, GAL DE MERLE »

Rapporteur : Madame CAVALIE

VU les articles R311-1 et suivants du Code de l'urbanisme,

VU la délibération du 30 juin 2006 portant approbation du dossier de création de la ZAC Multi-sites « Côte des Lièvres, Belle-Ile, Gal de Merle, Saint-Pierre »,

VU la délibération du 26 juin 2008 engageant la modification du dossier de création de la ZAC Multi-sites et fixant les modalités de la concertation,

VU la délibération du 6 novembre 2008 portant approbation du bilan de la concertation et du dossier de création modifié de la ZAC Multi-sites « Côte des Lièvres, Belle-Ile, Gal de Merle »,

VU la délibération du 24 novembre 2011 portant application de la taxe d'aménagement,

VU l'avis de la Commission d'urbanisme en date du 29 novembre 2012,

VU le rapport de présentation exposant les motifs de la suppression de la ZAC Multi-sites annexé à la présente délibération,

**Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **DECIDE** de supprimer la ZAC Multi-sites « Côte des Lièvres, Belle-Ile, Gal de Merle » conformément à l'article R311-12 du Code de l'urbanisme,
- **DECLARE** que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées à l'article R311-5 du Code de l'urbanisme, à savoir :
 - o Affichage pendant un mois en Mairie de Moissac
 - o Mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département avec la mention du ou des lieux où le dossier peut être consulté
 - o Publication au recueil des actes administratifs,
- **PRECISE**, conformément à l'article L331-16 du Code de l'urbanisme, que la taxe d'aménagement est rétablie de plein droit pour la part communale
- **PRECISE** que la présente délibération et son rapport exposant les motifs de la suppression de la ZAC annexe pourront être consultés au sein du service de l'urbanisme, situé au 3 place Roger Delthil, 82200 MOISSAC pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux du mardi au vendredi de 9 h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi de 9 h à 12 h.

La présente délibération sera transmise à la Sous-préfecture pour l'exercice du contrôle de légalité.



Pour copie conforme
Moissac le 26 avril 2013

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :